79e ANNEE, No 10 — Publié sous le contrôle de l'autorité militaire allemande — LE NUMERO : 5 CENTIMES — Vendredi et samedi, 12 et 13 janvier 1917

Tarif des annonces
Ann. 2e page, la lig. 0.80
— notaires, avoués, huissiers, directeur de vente, la lig. 0.30
Annonces financ. » 0.40
Nécrologie » 1.00
Faits divers fin » 1.25
Faits divers corps » 1.50
Chronique locale » 2.00
Réparations judic. » 2.00
Des remises sont accordées proportionnellement au nombre des insertions demandées.
On traite à forfait pour les annonces périodiques.
S'ad. bur. du journal.

L'AMI DE L'ORDRE

JOURNAL QUOTIDIEN

Abonnements postaux
3 mois. . . . 3.75
Les abonnements se prennent EXCLUSIVEMENT aux bureaux de postes ou aux facteurs.

BUREAUX
Rue de la Croix, 29, Namur

LA GUERRE

COMMUNIQUES ALLEMANDS

Berlin, 10. Soir. — Sur le front de l'Ouest, canonnades plus intenses au Nord de l'Ancre.

En Roumanie, la situation générale n'a pas changé.

Berlin, 11. — **A l'Ouest.** — Dans la boucle d'Ypres et de Wyschaete, sur l'Ancre, sur la Somme et des deux côtés de la Meuse, le duel d'artillerie et le combat de mines sont devenus extrêmement violents à certaines heures de la journée.

Au Nord d'Ypres, une attaque ennemie a été repoussée avec de fortes pertes pour les assaillants. Les Anglais, qui s'étaient emparés d'une mince partie de nos tranchées, ont été repoussés par une contre-attaque. Au Sud d'Ypres, des attaques prononcées par de fortes patrouilles ennemies ont aussi été vaines.

Près de Beaumont, l'ennemi a réussi à occuper une partie de tranchées faisant saillie dans notre position.

Nos aviateurs ont descendu deux ballons captifs anglais, qui sont tombés en flammes.

A l'Est. — Front du feldmaréchal prince Léopold de Bavière : A une grande activité de l'artillerie entre Riga et Smorgon ont succédé plusieurs attaques russes et des poussées de forts détachements contre divers points de ce front pendant la journée d'hier, au cours de la nuit et ce matin : elles ont été nettement repoussées.

Front du général-colonel archiduc Joseph : La journée d'hier a valu de nouveaux succès aux troupes allemandes et austro-hongroises au cours de pénibles combats de montagne livrés entre les vallées de l'Uz et de la Susita. Plusieurs points d'appui ont été arrachés à l'ennemi.

Au Nord de la route d'Oitos, le régiment d'infanterie n° 189, sous les ordres de son vaillant commandant, a pris d'assaut, sur les hauteurs, des positions fortement retranchées et opiniâtrement défendues. Près de Marasti et de Racoasa, nous nous sommes maintenus dans la ligne conquise malgré des attaques ennemies.

Nous avons fait prisonniers 6 officiers et plus de 800 soldats, et nous nous sommes emparés de 6 mitrailleuses.

Armées du feldmaréchal von Mackensen : Pas d'événements essentiels à signaler.

Front macédonien. — Sur la Strouma, des combats entre patrouilles se sont terminés en notre faveur.

Berlin, 10. (Officiel). — Le 10 janvier, nos forces navales en station devant la côte de Flandre ont capturé et amené à Zeebrugge le vapeur hollandais « Import » (847 tonnes), allant de Rotterdam à Londres. La cargaison de ce navire comprenait, entre autres, des cotonnades, des huiles et des boissons.

COMMUNIQUE FRANÇAIS

Paris, 10, 3 h. — Nuit calme sur l'ensemble du front.

11 h. soir. — Lutte d'artillerie intermittente sur la plus grande partie du front, plus active au Nord de la Somme, dans les régions de Bouchavesnes et de Cléry, et, en Argonne, dans le secteur du Four-de-Paris.

COMMUNIQUE ANGLAIS

Londres, 10. — Durant ces dernières 24 heures, plusieurs actions victorieuses ont été exécutées en différents points du front. L'une d'elles nous a permis de prendre pied dans un fragment de tranchée ennemie à l'Est de Beaumont Hamel et de ramener 140 prisonniers, dont trois officiers. Un second coup de main, exécuté durant cet après-midi à l'Est de Loos, nous a donné un certain nombre de prisonniers. Au cours d'une autre action d'hier soir, près d'Armentières, nous avons pénétré dans les tranchées allemandes, tué un grand nombre de soldats, détruit des positions de mitrailleuses et occasionné des dégâts à plusieurs positions ennemies. L'artillerie a été active contre Lesbœufs et contre l'Ancre par intermittences. Les tranchées allemandes près de Le Sars et les positions des batteries près de Gommécourt ont été bombardées. Nous avons dirigé également un feu de destruction contre les positions au Nord du canal de La Bassée, à l'Ouest de Ploegsteert et dans la région d'Ypres.

COMMUNIQUE AUTRICHIEN

Vienne, 11. — **Front de l'Est.** — Près du groupe d'armées du général feldmaréchal von Mackensen, on ne signale aucun changement. A l'aile méridionale des forces commandées par le colonel général archiduc Joseph, le combat d'artillerie continue. Notre attaque a progressé dans les vallées de Susita et de Casinu. Au Nord de la route d'Oitos, des bataillons austro-hongrois et allemands ont pris d'assaut plusieurs positions russes. Sur de nombreux points, l'ennemi s'est efforcé de reconquérir le terrain perdu. Tout fut inutile. Le butin journalier s'élevait hier, dans ce secteur, à 800 prisonniers et à 6 mitrailleuses. A la Bystrzyca Solotwinska, nos postes de campagne ont repoussé des détachements de chasse russes.

Fronts italien et du Sud-Est. — Situation inchangée.

COMMUNIQUE ITALIEN

Rome, 10. — Dans la vallée de Ledro, violent feu de l'artillerie ennemie contre notre position établie sur les hauteurs situées au Nord du Tonale.

Nous avons rapidement repris un de nos postes avancés établis sur les versants méridionaux de la Cima d'Oro, poste qui avait été occupé momentanément par les Autrichiens.

Dans la vallée de Travignolo, l'ennemi a bombardé la région du col Bricon; toutefois, aucune attaque d'infanterie n'a suivi ce feu.

Sur les autres parties du front, canonnades habituelles sur les voies d'accès et dans la direction des camps ennemis.

COMMUNIQUE RUSSE

Pétrograd, 10. — Dans la région du lac de Babit, à l'Ouest de Riga, la bataille continue. Après un combat acharné, nos troupes se sont emparées de la position ennemie établie entre les marécages de Tirul et l'Aa, et ont avancé de deux verstes dans la direction Sud. Nous avons fait des prisonniers.

Des attaques ennemies dirigées contre nos troupes à l'Est du village de Kalnsten, à 8 verstes au Sud-Ouest du lac de Babit, ont été repoussées par notre feu et par des contre-attaques. Depuis le 5 janvier, nous nous sommes emparés dans la région du lac de Babit de 21 canons de gros calibre, de 11 canons de campagne, le 11 caissons, de 2 projecteurs de nombreuses armes et de pièces d'équipement.

Près d'Ostreltany, au Nord-Est du lac de Wisjniew, nous avons attaqué avec succès les retranchements ennemis; nous avons fait des prisonniers et nous nous sommes emparés de matériel de guerre.

Près du village de Minitsji, au Sud de la route de Luck, un de nos aviateurs a descendu un avion ennemi qui a atterri dans ses lignes. Pendant la nuit d'hier, des escadrilles d'avions ennemis ont lancé des bombes sur Luck.

Par notre feu et par des contre-attaques, nous avons repoussé des attaques réitérées de l'ennemi contre une des hauteurs au Nord de la rivière de Slanicu.

Dans le courant de la soirée du 8 janvier ainsi que pendant la nuit du 9 janvier, l'ennemi a attaqué à huit reprises une des hauteurs au Nord de la rivière de Cassina; toutes ces attaques ont été enrayées.

Dans le courant de la journée, les Allemands ont attaqué deux fois les Roumains dans la région à l'Ouest de Monastirca et de Cassinul sur la Cassina, mais ils ont été repoussés en subissant de fortes pertes.

Dans la région au Sud de Recos, l'ennemi a réussi à refouler les Roumains, mais ceux-ci, par une contre-attaque de nuit, ont rétabli la situation. Ils ont fait 270 soldats prisonniers et se sont emparés de 3 mitrailleuses.

Pendant toute la journée, l'ennemi, appuyé par un violent feu d'artillerie, a attaqué nos détachements près de l'embouchure de la Rimnicul. Grâce à notre feu et à nos contre attaques, toutes les attaques allemandes ont été repoussées avec de fortes pertes pour l'ennemi. Au cours d'une de ces contre-attaques, nous avons fait prisonniers 6 officiers et plus de 65 soldats.

COMMUNIQUE TURC

Constantinople, 10 — Sur le front du Caucase, sur l'aile droite, nos détachements de reconnaissance ont dirigé d'heureuses attaques contre les positions ennemies.

Dans le Hedschas, les 7 et 8 janvier, au cours de combats fructueux, nous avons repoussé les rebelles de Denendie; ils ont subi de fortes pertes.

Sur les autres fronts, par d'événements importants à signaler.

La réponse de l'Entente à la note du président Wilson

Paris, 10. — Dans l' « Echo de Paris », M. Marcel Hutin écrit que la transmission de la réponse de l'Entente à la note de M. Wilson est imminente. Ce document, dit-il, fera sensation.

Paris, 11. — L'Agence Havas annonce que M. Briand a reçu hier après-midi, à 2 h. 1/2, M. Sharp, et lui a transmis, au nom de tous les gouvernements alliés, la réponse de l'Entente à la communication faite par M. Wilson le 19 décembre aux Etats belligérants.

M. Briand a transmis en même temps à M. Sharp une note dans laquelle, affirmant sa complète adhésion à la réponse commune des Alliés, le gouvernement belge exprime sa reconnaissance au gouvernement américain pour les services généreux rendus par les Etats-Unis à la malheureuse population de la Belgique occupée et pour l'ardente sympathie que la nation américaine n'a cessé de témoigner à la Belgique à cause de la situation toute particulière de ce pays, qui a été forcé d'entrer en guerre, sa neutralité ayant été violée. Le baron Beyens, ministre belge des affaires étrangères, a assisté personnellement, aux côtés de M. Briand, à la réception de M. Sharp.

La réponse des gouvernements alliés ne sera publiée que vendredi matin, l'Entente désirant avoir la certitude que le président des Etats-Unis a eu connaissance de sa réponse avant qu'elle ne soit publiée par la presse.

La Conférence de Rome

M. Briand a déclaré à un collaborateur du « Temps » qu'une partie de la Conférence de Rome a été employée à élucider certaines difficultés nées ces derniers temps chez les Alliés; il n'a pas voulu donner de plus amples renseignements sur la nature de ces difficultés. Il ajouta : « Certains de ces petits nuages étaient visibles à l'œil nu pour le monde entier, d'autres étaient cachés aux regards du grand public. Par bonheur pour l'Entente, je trouvai chez mes collègues italiens le vif désir de voir lever tous les obstacles dans l'intérêt commun des Alliés. Le « Temps » écrit qu'au nombre des difficultés dont parle M. Briand, il faut compter les objections que faisait l'Angleterre à la continuation de l'entreprise de Salonique. Le « Petit Parisien » regrette de ne pouvoir, à cause de la censure, donner de plus amples détails sur les mesures qui seront prises prochainement, surtout en ce qui concerne la politique en Orient. Le « Journal » conserve un certain scepticisme relativement à l'affirmation italienne qui assure que toutes les causes de différends possibles étant écartées, une action solidaire et énergique des Alliés est imminente sur tous les fronts.

Le « Daily Mail » publiera demain un article assez étendu contre l'expédition de Salonique, qui a coûté énormément d'hommes et d'argent, et a nécessité l'emploi d'un tonnage important. Les environs de Salonique sont malsains et dépourvus de routes. La concentration de forces importantes à Salonique n'est utile qu'aux puissances centrales. D'abord, elle exige la mobilisation de nombreux navires (3 tonnes par soldat); ensuite, elle exige, pour protéger la ligne de défense, longue de 3,000 milles, une partie importante de la flotte anglaise qui pourrait plus utilement être employée ailleurs dans la lutte contre les sous-marins. L'expédition de Salonique est désavantageuse pour la lutte du front Ouest, où, grâce à un climat tempéré, à de bonnes voies de communications et à la présence d'excellente artillerie, les forces gaspillées à Salonique pourraient être beaucoup plus avantageusement employées. Que l'on demande à Londres ce qu'a fait à Salonique l'armée de Sarrail, et le but qu'elle poursuit ! Anvers, Gallipoli et Kut-el-Amara prouvent que le morcellement des forces et leur maintien en des points d'importance secondaire doivent conduire à la défaite.

En Bulgarie

Sofia, 10. — Le général Jekow, commandant en chef de l'armée bulgare, vient de s'entretenir longuement au grand quartier général allemand, avec le feldmaréchal von Hindenburg, le général Ludendorff et le général Conrad von Hoetzendorff, chef de l'état-major de l'armée austro-hongroise.

En Grèce

La Grèce accepte l'ultimatum de l'Entente

Milan, 10. — Le « Corriere della Sera » apprend d'Athènes :

« L'ultimatum de l'Entente a été transmis au gouvernement grec par le ministre d'Italie; on croit qu'il sera accepté, mais que la Grèce exigera que l'on ne débarque pas de troupes révolutionnaires. L'ultimatum donne quinze jours au gouvernement grec pour s'exécuter. La population est calme.

Un conseil de la Couronne a été tenu hier; tous les anciens présidents du conseil y ont pris part, M. Lambros a momentanément quitté la salle pour aller demander certains éclaircissements à M. Bosdari, ministre d'Italie.

Le Conseil des ministres s'est réuni le soir.

Athènes, 10. — Une dépêche de l'Agence Reuter, de 4 h. 30 de l'après-midi, est ainsi conçue :

« La réponse du gouvernement grec a été transmise dans l'après-midi. La Grèce accepte l'ultimatum de l'Entente. »

Londres, 10. — Le « Daily Telegraph » annonce qu'en vue d'éviter de nouvelles complications, l'amiral français a rappelé la section de soldats de marine français qui occupait l'hôtel de ville du Pirée, de sorte que la ville a été entièrement abandonnée aux Grecs. De même, le bureau de contrôle du port, organisé par les Alliés, a été fermé. Il n'existe plus aucune communication entre les navires de l'Entente et la terre ferme.

Pétrograd, 10. — Le correspondant de la « Russkoïe Slovo » auprès de la flotte alliée dans les eaux grecques lui télégraphie que les colonies russe et française ont quitté le Pirée. Dans l'île de Crète et dans les îles de la mer Egée, des centaines de partisans du Roi ont été arrêtés. Le gouvernement de M. Venizelos a avisé celui d'Athènes que, dans le cas où il ferait fusiller un vénizéliste, tous les partisans du Roi arrêtés comme otages seraient fusillés.

Paris. — On mande de Salonique au « Temps » : D'après le « Chronos », deux trains amenant des troupes de Thessalie dans le Péloponèse ont été arrêtés par les réservistes.

D'autre part, malgré le blocus, les réservistes continuent à se montrer provocants; ils ont forcé le conseil municipal du Pirée à révoquer les conseillers municipaux et les employés soupçonnés d'appuyer le mouvement vénizeliste.

En Roumanie

La marche en avant des Centraux Galatz et Reni menacés

En Moldavie, les troupes de l'archiduc Joseph ont encore progressé dans le val Cassinu; elles ont défendu contre de violentes attaques russes les positions récemment conquises par elles dans le val de Suchitza.

Au Nord de Focsani, les Austro-Allemands ont réussi à s'établir sur la rive gauche de la Putna. Entre Focsani et Fundeni, ils ont forcé leurs adversaires à repasser la Putna et la Sereth. Toute la rive droite de la Sereth est donc maintenant occupée par les Centraux depuis Focsani jusqu'à Galatz, à l'exception du secteur fortifié de Namolosa, où les Russes tiennent encore.

Berlin, 10. — Le correspondant de guerre Charles Nowak écrit du grand quartier général qu'une toute nouvelle situation stratégique a été créée par le fait que les Russes ont été forcés d'évacuer complètement la Dobroudscha. Les parties de l'armée russe qui se trouvaient dans cette région ne sont plus en contact avec les troupes allemandes; le puissant obstacle formé par le Danube inférieur, qui n'est jamais pris par les glaces, sépare les ennemis. Cette situation permet d'utiliser en grande partie à d'autres opérations militaires la IIIe armée bulgare, qui a terminé sa tâche dans la Dobroudscha. Notre marche en avant continue sans arrêt. Non seulement Galatz, mais encore Reni, ainsi que la route et la voie ferrée reliant ces deux grands centres commerciaux, se trouvent à portée du feu de notre artillerie, ce qui a pour conséquence de couper une importante ligne de communications de l'ennemi. Une des installations militaires les plus importantes de la Roumanie, c'est-à-dire l'arsenal de la marine de Galatz, est prise, de la rive de la Sereth, sous le feu de l'armée du Danube. Le nombre des prisonniers fait en Roumanie depuis le 1er janvier s'élève à 14,486; nous nous sommes, en outre, emparés de 9 canons et de 80 mitrailleuses.

Odessa, 10. — On mande de Reni à l' « Odeski Listok » que Reni est en ce moment privée de toute communication quelconque avec Galatz. On doute que les stocks importants existant à Galatz aient pu être emportés, le service du chemin de fer Galatz-Reni-Bendery paraissant complètement interrompu. Par suite des grands froids, le Danube commence à geler : cela fait naître une vive inquiétude, une embâcle du fleuve étant de nature à en rendre le passage possible et même facile.

En Allemagne

Berlin, 10. — On annonce officiellement que les lettres à expédier par sous-marins en Amérique doivent être remises à la poste pour la mi-janvier.

Berlin, 14. — Le conseiller de commerce H. Bleichröder, chef de la banque S. Bleichröder, est mort ce matin, âgé de 64 ans.

Le général d'infanterie von Schwartzkopen est mort cette nuit, après une courte maladie contractée au front.

En Autriche-Hongrie

Vienne, 10. — Aujourd'hui a eu lieu, sous la présidence du comte Czernin, un conseil des ministres commun qui a discuté des questions économiques se rapportant à la guerre. La délibération a duré de 10 h. du matin à 6 h. 1/2 du soir. Y assistaient : le président du cabinet autrichien et le président du cabinet hongrois; les deux ministres des finances, le ministre hongrois de l'agriculture, les chefs des deux départements de l'alimentation, un délégué du haut commandement de l'armée et le gouverneur militaire de Lublin.

En Pologne

Varsovie, 10. — On a publié aujourd'hui la liste des membres du Conseil d'Etat, qui se réunira prochainement. Cette liste comprend des représentants de l'élément conservateur, du centre progressiste et de la gauche radicale. Le Conseil d'Etat représentera en conséquence les divers Etats et les divers partis.

En Italie

Rome, 10. — Un décret décide que les militaires des classes de 1874 et 1875 seront rappelés et serviront dans la territoriale; ils assureront le service de garnison.

Un décret fixe la limite d'âge pour le service de la territoriale de 39 à 41 ans. Tous les hommes de la classe de 1881 aptes au service du front seront envoyés dans la zone de guerre et remplacés dans leurs postes actuels par des soldats plus âgés.

Bâle, 11. — On mande de Milan aux « Basler Nachrichten » que le décret qui entraîne les plus graves conséquences est celui qui a été publié hier, étant donné qu'il stipule que tous les hommes âgés de moins de 35 ans astreints au service militaire — qu'ils soient aptes ou non au service du front — seront exclusivement employés dans la zone de guerre.

Rome, 9. — Le gouvernement a décidé que tous les stocks de charbon et de coke existants dans le pays seraient inventoriés.

Milan, 9. — A Savone, l'usine à gaz municipale ne fournit plus de gaz depuis samedi, par suite du manque de charbon.

En Norwège

Christiania, 10. — Le « Verdens Gang », journal favorable à l'Entente, demande, dans un article intitulé « Notre situation », que le gouvernement interdise l'exportation du poisson en Angleterre jusqu'à ce que les pourparlers engagés actuellement aient donné des résultats satisfaisants.

Christiania, 10. — D'après une nouvelle de Bergen, les armateurs demandent que le gouvernement norwégien emboîte le pas au gouvernement danois, qui a subordonné à une autorisation spéciale du département de l'intérieur tout affrètement temporaire de navires danois pour compte de gouvernements ou de particuliers étrangers; semblable mesure a d'ailleurs été prise depuis longtemps par la Suède. Les armateurs de Bergen estiment qu'une disposition de ce genre limiterait les risques de guerre et protégerait le pays contre le danger menaçant d'une forte réduction de sa flotte marchande. D'autre part, le gouvernement pourrait se servir du tonnage comme objet d'échange pour l'obtention de contre-prestations.

En France

Paris, 10. — L' « Echo de Paris » annonce que le général Serret, blessé dans les Vosges le 6 janvier dernier, a succombé.

M. Antonin Dubost est réélu président du Sénat.

M. Paul Deschanel a été réélu président de la Chambre par 308 voix contre 51.

M. Alexandre Blanc, député, a déposé une interpellation relative à la censure politique, qui existe toujours et continue à être appliquée arbitrairement alors que le gouvernement avait cependant promis de la supprimer.

Paris. — Le « Matin » croit qu'à partir du 1er février, la population sera rationnée pour le sucre. La ration serait fixée à 750 grammes par habitant et par mois.

Le « Temps » annonce que l'on verra bientôt circuler à nouveau les trains rapatriant les habitants des régions françaises envahies. Cinquante mille évacués seront ramenés en France par Schaffhouse, Zurich et Genève. Il circulera deux trains par jour, à l'exception du dimanche.

En Russie

Paris, 11. — On télégraphie de Pétrograd aux journaux que le roi et la reine de Roumanie, le prince-héritier et M. Bratianu ont été pendant plusieurs jours les hôtes du Tsar au grand quartier général.

Londres, 10. — Le « Times », qui avait déjà fait prévoir il y a plusieurs jours la retraite de M. Trepoff, annonce que le comte Bobrinski a été mandé à Tsarkoïé-Sélo pour faire rapport au Tsar sur la politique. A Pétrograd, on déclare nettement qu'à son tour M. Protopopof se retirera très prochainement : c'est en ce moment l'homme le plus détesté par la gauche de la Douma.

Pétrograd, 10. — M. Bark, ministre des finances, a annoncé officiellement que les dépenses de guerre de la Russie s'élèvent journellement à 45 millions de roubles (soit 120 millions de francs).

Pétrograd, 10. — M. Bark, ministre des finances, a déposé à la Douma un projet de loi autorisant la Banque de l'Empire à augmenter encore de 3 milliards de roubles sa circulation fiduciaire.

Les funérailles de Raspoutine. — Une information de Saint-Pétersbourg annonce que les funérailles de Raspoutine ont été célébrées en grande pompe, bien qu'on soit absolument incertain si le mort est bien Raspoutine ou non.

Le corps a été transporté en Sibérie en vertu des dernières volontés du moine. De nombreuses députations de la Douma et du Conseil d'Etat, des représentants du gouvernement et de nombreuses personnes de la Cour qui avaient été en rapport avec Raspoutine ont assisté aux funérailles.

En Hollande

La Haye, 10. — Le ministre de l'intérieur a décidé que le camp de réfugiés belges d'Ede sera désaffecté et que les habitants de ce camp, au nombre d'environ quatre mille, seront transférés au camp de Nunspeet. M. Koster, membre de la seconde Chambre, a adressé plusieurs questions au ministre de l'intérieur à ce sujet.

Amsterdam, 10. — Le ministre des Etats-Unis à La Haye, M. van Dijke, qui quittera prochainement son poste, a confirmé qu'il avait remis au gouvernement néerlandais la note du président Wilson, sans y rien ajouter, conformément aux instructions de son gouvernement, qui comprend très bien la situation difficile de la Hollande dans cette guerre et qui, en conséquence, n'a pas voulu insister ou même essayer de demander au gouvernement néerlandais quelque chose qui ne lui semblait ni opportun, ni prudent, ni utile.

Au Danemark

Graves inondations. — Copenhague, 10. — Après de violentes tempêtes et des pluies incessantes, des inondations comme on n'en a pas vu de mémoire d'homme se sont produites la semaine dernière dans le Lalland septentrional. Des maisons ont été enlevées par les eaux. Ces derniers jours, la nappe d'eau s'est couverte d'une couche de glace.

En Angleterre

Londres, 9. — Le *Daily Telegraph* estime qu'en présence du danger qu'offrent les opérations de guerre des sous-marins allemands, il est indispensable d'armer le plus vite possible tous les navires marchands anglais.

Londres, 10. — Le *Times* signale qu'au cours de la séance de la Chambre des communes, qui a été marquée par la première apparition à la tribune de M. Prothero en qualité de ministre de l'agriculture, celui-ci a donné au pays un grave avertissement au sujet des approvisionnements alimentaires.

« Le ministère de la guerre et le pays tout entier, a-t-il dit, doivent se rendre compte que nous nous trouvons dans la situation d'une ville assiégée. Si nous ne produisons pas notre nourriture dans le pays même, nous pourrions nous trouver exposés aux plus graves difficultés. »

M. Prothero déclare ensuite qu'il ne se fait aucune illusion sur les énormes difficultés qu'il aura à vaincre. La question de la main-d'œuvre est une de celles qui lui donnent le plus de soucis. Pour la résoudre au mieux des intérêts de la nation, il compte surtout sur l'aide des fermiers et sur celle de la main-d'œuvre que le ministère de la guerre mettra à la disposition de l'agriculture.

Il a terminé son allocution par les paroles suivantes : « J'ai l'absolue conviction que c'est sur les champs de blé et de pommes de terre de la Grande-Bretagne que se décidera le sort de notre pays. »

Paris, 10. — Le *Matin* annonce que l'Angleterre a acheté tout le matériel roulant du chemin de fer Chicago-Anemosa-Nord.

Londres, 10. — Le *Times* annonce que M. Lloyd George fait édifier, dans les jardins de l'immeuble situé Domingstreet, 10, une construction destinée à l'installation d'un bureau d'informations.

Le *Daily News* prétend que ce bureau dépendra directement du premier ministre et sera tout à fait indépendant des autres départements.

Londres, 10. — Hier soir, à Walhamston, au cours d'une réunion convoquée en faveur de la paix par MM. Ramsay Mac Donald et Snowden, les orateurs ont été interrompus sans cesse par les assistants. Un certain nombre de soldats étant entrés dans la salle, des rixes se sont produites. Les militaires ont pris la tribune d'assaut et ont expulsé MM. Snowden et Mac Donald. Des discours préconisant la continuation de la guerre ont ensuite été prononcés.

Londres, 9. — Le prospectus du nouvel emprunt de guerre sera publié jeudi soir. Une grande campagne de propagande sera organisée pour rendre l'emprunt populaire. On a déjà annoncé diverses grandes réunions, où divers ministres prendront la parole, à Londres, à Plymouth, à Bradford et à Birmingham.

Londres, 10. — Le directeur de l'alimentation a délibéré avec une délégation des boulangeries sur les mesures suivantes : 1. interdiction de vendre du pain cuit depuis moins de douze heures; 2. cuisson de pains de deux poids seulement; 3. interdiction d'employer plus de 20 p.c. de sucre pour la confection des gâteaux.

Londres, 10. — Le 22 janvier, le gouvernement anglais mettra en circulation de nouveaux billets d'une livre sterling. Ces « currency notes » seront illustrées d'une belle et artistique gravure. Le recto portera l'effigie du Roi, ainsi que la couronne de l'Empire; au verso, figureront les deux bâtiments du Parlement. La couleur des nouvelles coupures sera blanc-vert et pourpre.

Aux Etats-Unis

New-York, 10. — Le Sénat a voté, par 54 voix contre 10, le projet de loi interdisant l'entrée des Etats-Unis aux illettrés.

LES SPECULATEURS AMERICAINS ET LA NOTE DE M. WILSON. — L'agence Reuter apprend de Washington que M. Sabin, président de la Garantee Trust Company, qui a été entendu par la Commission d'enquête parlementaire, sur les injonctions de M. Lawson, a déclaré qu'au mois d'octobre dernier il avait dit aux rédacteurs financiers qui se trouvaient dans son bureau à New-York, que le Président des Etats-Unis avait l'intention de s'adresser aux parties belligérantes. M. Sabin n'a pas voulu faire connaître la source de son information et a nié qu'il eût obtenu celle-ci d'un fonctionnaire de l'Etat. Bernard Baruch, le spéculateur connu, nia à priori avoir reçu des renseignements au sujet de la note. M. Otto Kuhn, de la banque Kuhn, Loeb et Co, a déclaré qu'il n'avait rien eu à faire avec la publication intempestive du contenu de la note.

On mande encore de New-York que le témoin principal dans l'affaire de la divulgation intempestive de la note, M. Thomas Lawson, le spéculateur connu de Boston, a déclaré à la commission d'enquête qu'il communiquerait des noms de fonctionnaires du cabinet, de sénateurs et de banquiers à une autre commission de membres du Congrès qui serait munie de pouvoirs judiciaires. Le témoin a aussi déclaré qu'un diplomate étranger a également spéculé à la Bourse des valeurs.

SUR MER

NAVIRES COULES. — Madrid, 9. — Le vapeur *Velajo*, qui faisait route de Barcelone en Angleterre, a été coulé par un sous-marin allemand.

Berne, 10. — Un vapeur norwégien a débarqué à La Corogne 24 hommes de l'équipage du vapeur français *Alphonse Conseil* et 20 hommes du vapeur norwégien *Borgholm;* ces deux navires avaient été coulés.

Paris, 10. — Le *Temps* apprend que le vapeur espagnol *Pelay*, allant de Barcelone en Angleterre, a été coulé.

Le même journal annonce l'arrivée à Toulon d'un premier groupe de 29 survivants de l'équipage du cuirassé *Gaulois*, qui fut coulé. Ces marins ont été recueillis à l'hôpital militaire.

Londres, 11. — Le vapeur anglais *Baynesk* a été coulé.

— On annonce que le vapeur anglais *Lynfield*, jaugeant 3,023 tonnes, a été coulé.

— Lloyd annonce que le vapeur *Andomi*, jaugeant 3,188 tonnes, a coulé.

Copenhague, 10. — Le vapeur danois *Petrola*, qui faisait route d'Aalborg à Copenhague, est entré en collision hier, dans le Kattegat, avec un chalutier à vapeur de Geestemunde, qui a coulé immédiatement. Quatre hommes ont été sauvés; sept ont péri, parmi lesquels le capitaine.

Stockholm, 10. — D'après les statistiques, la flotte marchande suédoise a diminué en 1915 de 102 unités jaugeant 66,958 tonnes. Un certain nombre de navires, jaugeant 41,245 tonnes, ont été vendus à l'étranger.

GREVE DE MARINS EN HOLLANDE. — Amsterdam, 10. — Le *Tijd* dit que, par suite de la grève des mécaniciens de la marine marchande, vingt vapeurs sont réduits à l'immobilité dans le seul port de Rotterdam.

La tuberculose aux Indes néerlandaises. — D'après une dépêche du gouverneur général des Indes néerlandaises, une enquête vient d'être ordonnée pour rechercher les causes de la recrudescence des cas de tuberculose constatés depuis quelques mois et pour rechercher les remèdes à cette situation.

La peste. — On mande de Batavia au gouvernement de La Haye que des cas de peste bubonique ont été officiellement constatés aux Indes néerlandaises.

Dans le Pays

Un jubilé épiscopal

Le 28 avril prochain, Sa grandeur Monseigneur Rutten, évêque de Liége, célébrera le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale.

A cette occasion, dans toutes les paroisses du diocèse, circuleront des listes destinées à recevoir les signatures de tous les paroissiens. Ces listes, reliées en de beaux volumes, seront offertes en hommage au vénéré jubilaire.

Jadis, un tel jubilé était l'occasion d'offrir à l'Evêque un cadeau digne de lui. Sa Grandeur Mgr Doutreloux, notamment, reçut la magnifique église du Thier, à Liége. En présence des difficultés des temps présents, Mgr Rutten a décliné par avance tout cadeau particulier. Il a cependant cédé à de nombreuses instances en acceptant que, en même temps que les signatures, une légère obole soit demandée au profit des nombreuses œuvres qu'il patronne.

Pour nos bateliers

Le Comité national de secours et d'alimentation vient de régler définitivement le mode de ravitaillement des bateliers séjournant en Belgique et de ceux qui vont en Hollande.

Des carnets spéciaux sont remis à chacun d'eux avec des feuilles à souche qui doivent être remplies et signées par les comités compétents à chacune des fournitures.

Les bateliers qui partent du pays pour se rendre en Hollande sont invités à remettre ce carnet dans la dernière station de ravitaillement avant d'entrer en Hollande. La dite station aura à leur délivrer en échange du carnet de batelier, un certificat constatant la remise de ce carnet. Si le batelier, à sa rentrée en Belgique, passe par la même station que lors de son départ, l'ancien carnet lui sera remis. Dans d'autres cas, une nouvelle carte lui sera délivrée en échange de son certificat.

Les bateliers doivent présenter, avec le carnet, les cartes d'identité de toutes les personnes se trouvant à bord de leur bateau. A défaut de ces cartes, aucune délivrance de marchandise ne sera faite sous quelque prétexte que ce soit. En outre, les bateliers doivent prendre leur place dans les files et seront servis à leur tour.

L'aide aux employés et voyageurs de commerce

Sous la présidence de M. le sénateur Emile Delannoy, président de l'Union du Crédit et de la Chambre de commerce de Bruxelles, s'est constituée une œuvre qui vise principalement à venir en aide, par tous les moyens possibles, à une classe de travailleurs des plus intéressants, les employés et voyageurs de commerce.

Le but est vaste et, dans bien des cas, l'intervention des philanthropes est indispensable. Aussi, un nombre important de firmes parmi les plus importantes du pays ont accordé leur appui aux initiateurs, parmi lesquels nous voyons : MM. E. Keym, ancien directeur général de l'Exposition de 1910, échevin à Watermael-Boitsfort; F. Motte et Ryziger, ancien juge consulaire, vice-présidents; Depireux, chef de service à la Banque Nagelmackers, trésorier; L. Daube, président de la Commission de la Bourse; B. Deschutter, de la Banque Internationale; Glorio, négociant; Hallet, vice-président de l'Association des licenciés en science commerciales et consulaires; Joniaux, assesseur de la Chambre de Commerce de Bruxelles, etc., membres du Comité.

Le directeur de l'œuvre est M. René Merlan et le local a été fixé place de Brouckère, n° 32, où les intéressés peuvent s'adresser avec l'assurance de voir leur situation prise en considération avec la plus grande sollicitude. Les différents services de l'œuvre fonctionnent avec activité.

Communiqués et Arrêtés

DU GOUVERNEMENT

ARRETE concernant la saillie des juments et la castration des étalons. — 1. Les juments que possèdent les habitants du pays ne peuvent être saillies qu'aux stations de saillie (Deckstation) établies par l'administration allemande.

2. Ne peuvent être saillies que les juments pour lesquelles une attestation écrite, timbrée, numérotée et portant le signalement de la jument a été délivrée par le chef d'arrondissement (Kreischef) ou, dans les enceintes fortifiées et à Bruxelles, par le commandant (Kommandant).

3. De chaque saillie il sera tenu annotation au livre de saillie que doit tenir la station de saillie, avec mention du signalement de la jument, du nom de son possesseur, de la commune, du numéro de la permission de saillie et de l'autorité qui a délivré celle-ci.

4. A la demande du chef d'arrondissement ou, dans les enceintes fortifiées et à Bruxelles, du commandant, les étalons de plus de 2 ans que possèdent les habitants du pays doivent être châtrés avant l'expiration d'un terme à fixer à cet effet.

5. Quiconque, intentionnellement ou par négligence, aura enfreint les présentes dispositions, sera puni d'une amende de 300 à 10,000 marks et d'une peine d'arrêt ou d'emprisonnement d'un an au plus, ou bien d'une de ces deux peines à l'exclusion de l'autre.

Si l'infraction a été commise intentionnellement, la confiscation de l'étalon utilisé à la saillie, de la jument saillie ou de l'étalon à châtrer pourra être prononcée.

6. Les tribunaux et commandants militaires sont compétents pour juger les dites infractions.

Bruxelles, le 5 janvier 1917.

Der general gouverneur in Belgien, I. V.,
Freiherr von HUENE, general der infanterie.

Chronique Locale

L'Œuvre de la Protection de la Jeune Fille

La section namuroise de l'Association catholique internationale pour la Protection de la Jeune Fille a continué à fonctionner régulièrement depuis la guerre. Même, elle s'est développée et a cherché à faire correspondre son action bienfaisante avec les nécessités de l'heure présente.

De nombreux dévouements soutiennent cette œuvre, louable entre toutes, à laquelle des dames consacrent généreusement leurs efforts. Mais, pour faire le bien, pour atteindre un résultat complètement efficace, il faut des ressources. Pour les aider à trouver ces ressources, les dames de l'Association invitent les bons cœurs de Namur et des environs à assister, le dimanche 21 janvier, en l'église Cathédrale, à un sermon de charité qui sera prêché à 4 h., à l'issue des Vêpres du Chapitre, par le R. P. Humblet, S. J.

Leur appel, nous n'en doutons pas, sera entendu.

VILLE DE NAMUR. — COMMERCE DU BEURRE

Le Conseil,

Vu les dispositions nouvelles réglant le commerce du beurre;

Attendu qu'il résulte des instructions reçues par l'Union des marchands et producteurs de beurre que le beurre qui est fourni aux marchands doit être vendu tel qu'il est reçu par eux, sans qu'il soit permis de lui faire subir des préparations quelconques et notamment d'y ajouter de l'eau;

Attendu qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de faire respecter ces instructions;

Vu les art. 78, 90, paragraphe 2, et 102 de la loi communale;

Vu les dispositions légales relatives à la falsification des denrées alimentaires;

Arrête :

Art. 1er. — Dans les quarante-huit heures qui suivront la publication du présent règlement, tous les détenteurs d'appareils quelconques permettant de mélanger le beurre à l'effet d'y introduire de l'eau ou n'importe quelle substance seront tenus d'en faire la déclaration au bureau du Secrétariat B, à l'hôtel de ville.

Art. 2. — Ces appareils seront aussitôt mis sous scellé.

Art. 3. — Les contraventions au présent arrêté seront punies de peines de police.

Art. 4. — M. le commissaire de police est chargé de l'exécution du présent règlement, qui sera applicable aussitôt après sa publication.

Fait en séance, à Namur, le 17 novembre 1916.

Par le Conseil :
L'Echevin ff. de Bourgmestre-président
J. HAMOIR.
Pour le Secrétaire communal empêché :
Le chef de division délégué, BERGER.

Publié en conformité des art. 90, paragraphe 2, et 102 de la loi communale du 30 mars 1836.

Namur le 11 janvier 1917.

Par le Collège :
L'Echevin ff. de Bourgmestre, J. HAMOIR
Le Secrétaire communal, CAUCHIE.

DISTRIBUTION DE CARBURE
chez Léon Schoeren, rue Saint-Jean, 4

Samedi, lundi et mardi prochain, continuation de la répartition pour les cartes numérotées de 2,001 à 5,000; le matin, de 10 à 12 h., 500 kg., et de 3 à 5 h., 500 kg., dans le même ordre que la dernière distribution a été effectuée.

Voir le tableau de l'ordre reçu de la Centrale des huiles, rue Saint-Jean, 4.

NECROLOGIE

Mme Alfred de Zualart, le baron et la baronne Ferdinand de Thysebaert et leurs enfants, Mlles Suzanne et Adrienne de Zualart, M. Jacques de Zualart, engagé volontaire, ont l'honneur d'annoncer la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de leur chère mère, grand'mère et arrière-grand'mère, **Madame DUMLER**, pieusement décédée à Namur, à l'âge de 82 ans, administrée des sacrements de N. M. la Ste Eglise.

Conformément au désir de la défunte, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— On nous prie d'annoncer la mort de **M. Pierre PAQUET**, époux de **Mme Maria CAUCHY**, sous-brigadier des douanes pensionné, décoré de la médaille civique de 1re classe et de la Médaille commémorative de S. M. Léopold II, né à Verrebroeck le 11 avril 1844, décédé à Namur le 12 janvier 1917.

L'enterrement aura lieu le dimanche 14 courant, à 4 h., en l'église Saint-Loup.

Réunion rue Fossés-Fleuris, 14, à 3 h. 3/4.

— On nous prie d'annoncer la mort de **M. Charles MERCIER**, veuf de **Dame Jenny DEMARET**, pieusement décédé à Namur, le 9 janvier, à l'âge de 82 ans, muni des secours de la Religion.

Selon le désir formel stipulé dans les dernières volontés du regretté défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— M. et Mme Bodson-Notte et leurs enfants nous prient d'annoncer la mort de leur fils et frère bien-aimé, **M. Victor BODSON**, maréchal des logis de gendarmerie, né à Sart-Bernard le 8 janvier 1891, tombé au champ d'honneur à La Panne, le 30 juin 1916.

Un service pour le repos de son âme sera célébré le lundi 15 janvier 1917, à 11 h., en l'église paroissiale de Sart-Bernard.

— La famille Bouillet-Buchet a la douleur de vous faire part de la mort de **Mme Joséphine BOUILLET**, en religion **Sœur Anne-Philomène**, décédée, munie des sacrements, au couvent des Sœurs de Notre-Dame, à Philippeville, le 7 janvier 1917, dans sa 70e année et sa 50e année de profession religieuse.

Les obsèques auront lieu en l'église paroissiale de Philippeville le mercredi 10 janvier, à 11 h.

— On nous prie d'annoncer la mort de

Monsieur Jean-Baptiste DELVIGNE

époux de **Dame Julie POULEUR**, décédé à Spy, à l'âge de 81 ans.

Le service aura lieu samedi, à 10 h., en l'église paroissiale.

Cet avis tient lieu de faire part.

— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de **Mme Marie POLLÉNUS**, épouse de **M. Louis VANBERWAER**, sont priées de considérer cet avis comme en tenant lieu.

Les obsèques seront célébrées samedi 13 courant, à 11 h., en l'église de Huccorgne.

— M. l'abbé Piraux, vicaire à Morialmé, nous fait part de la mort de son grand-père, **M. Jean-Hubert LAMBERT**, époux de **Mme Flore MASSON**, né à Vierves, le 13 novembre 1838, et pieusement décédé à Morialmé, le 7 janvier 1917, muni de tous les sacrements de N. M. la Sainte Eglise.

Un premier service a été célébré en l'église de Morialmé, mercredi 10 janvier, à 11 heures. Un second service, suivi de l'inhumation, a été célébré à Vierves, jeudi 11 janvier, à 11 heures.

Les parents et amis qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— On nous prie d'annoncer la mort de **M. Ambroise TOISOUL**, époux de **Mme Euphrasie BROSTEAUX**, décédé à Lesves, à l'âge de 83 ans, administré des sacrements de N. M. la Sainte Eglise.

L'enterrement aura lieu en l'église de Lesves, lundi 15 courant, à 11 heures.

— La famille Dufey-Wanet remercie les parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'elle a reçues à l'occasion de la mort de son cher et regretté fils et frère, **M. Joseph DUFEY**, tombé au champ d'honneur le 2 mai 1916 et inhumé au cimetière militaire d'Adinkerke. Le service de quarantaine sera chanté le 15 janvier, à 10 h., en l'église de Saint-Servais.

— M. Joseph Jaumain, M. et Mme Léopold Dehuy-Jaumain et leur fils Henri remercient les parents et amis qui leur ont donné des marques de sympathie à l'occasion des funérailles de **Mme Victoire JAUMAIN**, leur épouse, mère, belle-mère, aïeule.

Le service de quarantaine pour le repos de son âme sera chanté le lundi 15 janvier, à 11 h., en l'église de Sovet.

La famille LEFEBVRE-FRERARD

remercie parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'elle a reçues à l'occasion de la mort de leur chère et regrettée épouse et fille.

La messe de quarantaine pour le repos de son âme aura lieu en l'église paroissiale de Malonne le lundi 15 janvier, à 10 heures.

— Mme veuve Simon-Duvivier, ses enfants et petits-enfants remercient les parents et amis qui leur ont donné des marques de sympathie à l'occasion du décès de **M. Théophile SIMON**, leur époux, père et aïeul.

La messe de quarantaine pour le repos de son âme sera chantée le lundi 15 janvier, à 11 h., en l'église de Thon.

— La messe anniversaire pour le repos de l'âme de **M. Adolphe LESSEUX** sera chantée en l'église de Salzinnes, lundi 15 janvier, à 10 h.

— On annonce la mort de **M. Henri LEPERSONNE**, veuf de **Mme Lambertine DELRÉE**, ingénieur des Arts et Manufactures, officier de l'Ordre de Léopold, administrateur et ancien directeur général des Cristalleries du Val-Saint-Lambert, etc., né à Theux le 8 avril 1852, décédé à Liége, le 3 courant.

— On annonce la mort du **chevalier René de MÉLOTTE de LAVAUX**, décédé aux Awirs, le 4 courant.

— On nous annonce la mort du professeur **J.-B. A. CHAUVEAU**, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine de Paris, décédé, à l'âge de 89 ans, à Paris.

Les auteurs du vol de 17,000 francs en correctionnelle

Les auteurs du vol de 17,000 francs commis, dans la nuit du 30 au 31 mai 1916, au préjudice des époux Waltin-Beaufays, négociants, rue de Fer, ont comparu hier matin devant notre tribunal correctionnel, présidé par M. Blanke. Les prévenus sont au nombre de trois; arrêtés au début de l'instruction, ils ont été mis peu après en liberté provisoire.

Ce sont : 1. Charles Thirion, marchand de légumes, habitant, au moment des faits, Jambes, route de Liége, en ce moment domicilié à La Plante; 2. Marie Claessens, épouse Camille Gons, servante, domiciliée à Andenne; 3. Marie Mouthuy, veuve Thirion, marchande de légumes, ci-devant à Jambes, à présent à La Plante.

Les deux premiers sont accusés d'avoir, en qualité de coauteurs, commis le vol qualifié de la dite somme de 17,000 fr. et la troisième est inculpée d'avoir recélé en tout ou en partie l'argent volé.

Thirion prétend que c'est Marie Claessens, qui était en ce moment au service des époux Waltin, qui lui a indiqué le coup à faire en lui donnant les détails nécessaires et en coupant la corde qui maintenait fermé le soupirail de la maison. Thirion reconnait s'être caché le soir du vol dans les massifs du square Léopold, depuis l'heure de la retraite jusque vers 1 h. 30 ou 2 h. du matin, moment auquel il a opéré. Le prévenu a pénétré dans la cave de Waltin par le soupirail, s'est éclairé au moyen d'une lampe électrique de poche, a monté l'escalier, a soulevé une trappe et s'est trouvé au rez-de-chaussée, dans la cuisine. Il a alors fracturé la porte de la salle à manger au moyen d'un couteau de cuisine et d'un grand clou et est arrivé devant le buffet où Marie Claessens lui avait dit que le magot se trouvait. Fracturer le buffet, prendre le coffre, redescendre à la cave, forcer le coffre, prendre l'argent et sortir par où il était entré, fut pour Thirion l'affaire de quelques instants. Il regagna ensuite son domicile, à Jambes, et se coucha. Le lendemain il alla cacher l'argent au pied d'un buisson dans le bois de Lives, à 600 mètres de chez lui. Il déclare n'avoir distrait de la somme qu'un billet de 20 marks. Thirion n'a pas de casier judiciaire; il raconte toutes ces choses tout bonnement, sans paraître y attacher de l'importance.

La deuxième inculpée, Marie Claessens, vivait à Andenne et elle n'est venue en service à Namur que sur les instances de Thirion. Elle est allée d'abord chez Dubois et elle a quitté parce que Thirion projetait d'y voler et lui demandait des indications. Elle reconnait avoir donné tous les renseignements pour le vol de chez Waltin; le jour même du vol, elle a quitté son service parce qu'elle croyait que Thirion était sur le point d'intervenir. Elle n'a reçu aucun argent et déclare regretter amèrement sa conduite.

La troisième prévenue affirme que l'argent que l'on a retrouvé chez elle est le fruit de ses économies; elle ne sait rien du vol que l'on reproche à son fils. Constatons, en passant, que l'accusation argue bien peu de chose contre la troisième inculpée.

Les époux Waltin-Beaufays viennent dire comment ils ont constaté le vol, le lendemain matin. Sur les indications de Thirion, on a retrouvé, dans le bois de Lives, une boite en fer blanc contenant une somme de 15,857 fr. 87, mais il doit manquer 500 à 600 fr. La boite était enterrée au pied d'un buisson et la terre remuée avait été recouverte de mousse.

Un expert comptable, M. Charlier, a été chargé de déterminer l'importance du vol à l'aide des pièces comptables du commerce exercé par les époux Waltin-Beaufays. Ses conclusions sont conformes aux éléments du dossier, qui évaluent cette importance à 15,000 ou 17,000 fr.

M. le substitut Tahon attire l'attention du tribunal sur la gravité de cette affaire, gravité résultant de l'importance de la somme volée et de la perversité des auteurs. Thirion sera frappé durement; quant à la seconde, M. le procureur du Roi croit qu'en raison de son repentir et de sa sincérité il lui sera tenu compte de circonstances atténuantes. La prévention mise à charge de la veuve Thirion est également établie, d'après le ministère public, et celle-ci sera punie selon la loi.

Me Côme, le défenseur de Thirion et de sa mère, s'attache à rejeter sur la femme Gons toute la responsabilité du vol. C'est elle, dit-il, qui en fut l'instigatrice et Thirion ne fut qu'un jouet entre ses mains. La troisième inculpée devra être acquittée et le tribunal fera bonne justice en ne frappant Thirion que modérément.

Me Victor Roland, plaidant pour Marie Claessens, épouse Gons, demande l'indulgence des juges et manœuvre en sorte que sa cliente soit considérée comme complice du vol et non comme coauteur.

Après un quart d'heure de délibération, le tribunal condamne Thirion à 15 mois de prison, fixe la contrainte par corps en ce qui le concerne à 15 jours. Marie Claessens écope de 7 mois et Marie Mouthuy, veuve Thirion, est acquittée.

M. le substitut Tahon requiert et obtient l'arrestation immédiate des deux condamnés, qui sont appréhendés par la police.

A Huy

Le crime de Strée. — Après Tihange, qui a, dès les premiers jours, avoué sa participation à l'assassinat du jeune Saussois, Gaston Renson vient de reconnaître sa culpabilité. Le parquet s'est rendu avec lui sur les lieux. Le but de cette descente était de retrouver le portefeuille de la victime; les magistrats le découvrirent à 20 mètres de l'endroit où Saussois a été frappé.

A la nouvelle de cette descente du parquet, la foule s'était massée. Des huées et des cris « A mort! » accueillirent l'assassin. Celui-ci a choisi Me Paul Giroul comme défenseur; l'avocat de Tihange est Me A. Smets.

ENCORE UN ACTE DE BANDITISME A FLEMALLE. — Nous avons relaté l'agression dont fut victime Mme M... Un fait analogue vient de se reproduire dans le même village. Mme L..., habitant rue de Bouyon, loge chez elle des ouvriers de la campagne occupés dans les houillères avoisinantes. Lorsque, le matin, elle alla ouvrir la porte, vers 5 h. 15, deux individus masqués pénétrèrent dans sa demeure et demandèrent de l'argent. Mme L... ne perdit pas son sang-froid, et, sous prétexte d'aller chercher l'argent au 1er étage, elle laissa les deux malandrins au rez-de-chaussée et alla réveiller deux logeurs. A leur vue, les deux voleurs prirent la fuite.

A Dinant

De notre correspondant :

LES VOLS. — On a volé, dans la nuit du 5 au 6, à l'aide d'escalade et d'effraction, au préjudice des époux Badot-Materne, à Jemelle : 4 montres d'homme remontoir, en niellé, valant 15 à 18 fr. pièce; 4 montres d'homme remontoir, cuvette argent avec pourtour doré, marchant 8 jours, valeur 28 fr. pièce; 3 montres d'hommes remontoir en oxydé, valeur 21 à 25 fr.; 5 montres de dame, remontoir en nickel, id. 15 à 18 fr.; 1 pipe en écume blanche, contenue dans un étui; 3 boites de cigares, dont une entamée; 2 boites en carton contenant chacune 12 cadenas, 1 jambon fumé pesant 9 kilos, 1 morceau de jambon pesant 3 ½ kg., 4 kg. de lard du pays non fumé. — Chez M. J. Bolton, à Villers-sur-Lesse, on a volé des couvertures, un paletot et une peau de mouton. — Chez M. Piennevaux-Renard, à Achêne, on a volé des poules. — Un vol de 30 fr. et de divers objets a été constaté chez M. Franz Viterouver, à Ciney; l'auteur est connu.

ETAT-CIVIL DU 4 AU 11 JANVIER. — Décès : Jean Fonder, horloger, 69 ans, rue du Moulin; Caroline Blaimont, veuve Emile Coppée, 67 ans, Fonds de Leffe; Marie Cassart, veuve J.-J. Cassart, 77 ans, Fonds de Leffe; Marie Toussaint, veuve Ferdinand Gigot, 76 ans, rue Grande.

LA CHERTE DES VIVRES. — Chaque jour nous avons à enregistrer une hausse sur tel ou tel produit alimentaire. Tout d'abord nous avons eu le café, qui a atteint aujourd'hui des prix inabordables même pour la classe bourgeoise. On prétend qu'il est introuvable, et c'est le motif qu'on invoque pour augmenter les prix d'une façon exorbitante. Combien de trafiquants cependant spéculent encore sur cette marchandise ! Ils sont légion. Il en est de même pour la chicorée, qu'on vend en ville à 2 fr. 50 la livre, sous prétexte qu'elle se raréfie; mais ce qu'on omet de dire, c'est que cette chicorée se trouve depuis plus d'un an en magasin, et qu'en la vendant aux prix ci-dessus on réalise d'énormes et illicites bénéfices. Idem pour le savon, qui est loin d'être « de 1re qualité » : on le débite malgré cela à 1 fr., 1 fr. 50 et 2 fr. la boule. Sans parler de toutes les marchandises vendues le matin 1 fr. 50, et 2 fr. le soir !!! Spéculation criminelle, ne nous lassons pas de le dire à la honte des exploiteurs.

A Charleroi

(De notre correspondant)

Le crime de la ruelle St Christophe

Le parquet de Charleroi a continué son enquête. Le théâtre du crime a été photographié par M. Fernand Renoirte et le plan des lieux levé par M. l'architecte Sauvegarde.

Nous disions hier que le coffre-fort a été trouvé ouvert et complètement vide; un voisin de Mme Monnoyer, M. Gustave Distave, dit le Liégeois, avait également, dans ce coffre-fort, une bague en or valant 1,250 fr., 2 autres bagues en or, dont une avec deux agrafes arrachées, et une somme de 500 fr. en billets belges de 100 fr.

Jeudi matin, le juge d'instruction fait amener au Palais de justice le jeune garçon boucher que l'on a trouvé garrotté au pied de la cuisinière, un nommé Hubert-Fernand Dessy, âgé de 17 ans, de Ransart. On sait qu'il gardait la maison avec Mme Monnoyer, la servante retournant, rue de la Science, dans une habitation appartenant à M. Gustave Monnoyer, fils de la victime, actuellement en Hollande.

La chemise de Dessy était toute maculée de sang. M. le juge d'instruction Vandam fit subir au jeune homme un interrogatoire serré. Après quoi, il décerna contre lui un mandat d'arrêt. La question qui se pose est celle de savoir si bâillon et liens n'ont pas entravé Dessy pour la forme et si le crime n'a pas été commis avec sa complicité. Cette hypothèse, bien entendu, ne peut encore être émise que sous les plus formelles réserves. La suite de l'instruction ne tardera pas à dire si elle est fondée.

Accapareurs arrêtés

Trois arrestations sensationnelles viennent d'être opérées au quartier de l'Entre-deux-Villes, au Sale-Debout : celles de Jules Lenoir, père, né à Charleroi le 3 novembre 1870, verrier; Angélique Burion, épouse Lenoir, née à Marchienne-au-Pont le 24 octobre 1871; Jules Lenoir, fils des premiers, né à Charleroi le 4 août 1898. On a découvert à leur domicile, place de la Digue, dans différentes cachettes, notamment dans une machine à laver, plus de 70 kilos de riz; 150 kilos de la même marchandise ont été trouvés sous l'eau qui avait envahi la cave par suite des inondations.

Un quatrième accapareur, Emile Nokermanne, de Marchienne-au-Pont, a également été arrêté. Tous quatre ont été écroués à la prison cellulaire. Il paraît qu'ils font partie d'une bande organisée et que de nouvelles arrestations sont imminentes.

Grande solennité musicale. — Dimanche 14 janvier, à 5 heures, dans le hall de l'Université du Travail, à Charleroi, grand concert symphonique donné au profit du « Fonds Elisabeth », sous la direction de M. Martin Lunssens, avec le concours de M. Albert Zimmer, violoniste. Répétition générale, même jour, à 11 heures.

Cartes en vente chez les marchands de musique et 10, rue du Dauphin.

Accident mortel. — Rue du Cerisier, à Marcinelle, habitait seule la nommée Clotilde Jacquet, veuve Bory, âgée de 62 ans. Ses voisins, inquiets de ne pas l'avoir vue la veille, prévinrent son neveu, qui, à l'aide d'une échelle, parvint à pénétrer dans l'habitation par une fenêtre de l'étage. N'y constatant rien d'anormal, il descendit à la cuisine, remarqua que la porte de la cave était ouverte et s'y rendit.

Sa tante gisait, morte, sur le pavement; elle portait une forte blessure à la tête; en outre, elle avait le nez cassé et les bras écorchés; le sang avait jailli à flots.

La rumeur publique crut d'abord à un crime, mais l'enquête démontra qu'il ne pouvait y avoir eu qu'accident. En effet, les portes étaient fermées à clef et devant la porte d'entrée se trouvait encore une chaise y placée par Mme Bory.

Le docteur Lengelez constata que Mme Bory avait survécu environ une heure à ses blessures et que la mort remontait à plus de 24 heures.

Les escroqueries au préjudice de l'Hôtel-Dieu à Jumet. — Mercredi, le tribunal correctionnel était appelé à juger cette grave affaire qui fit énormément de bruit à Jumet. La salle était archicomble.

La principale inculpée, Louise Detournay, de Charleroi-Nord, détenue, comparait avec ses complices : Palmyre Oleffe et Hortense Debatty, ménagères à Jumet.

Louise Detournay est inculpée de 12 détournements et de 25 escroqueries; Palmyre Oleffe, épouse Camille Piéroux, de 55 faux en écritures pour favoriser ces délits; Hortense Debatty, épouse Camille Drumont, d'un faux en écritures. Le jugement sera prononcé à quinzaine.

FAITS DIVERS

DOUBLE ACCIDENT MORTEL. — Dans la nuit de lundi, le charbonnage de La Haye, à Liége, a été le théâtre d'un terrible accident.

Vers 1 h. 30 du matin, Charles L..., âgé de 55 ans, et Jacques B..., 43 ans, qui se trouvaient tous deux à l'étage 488, se proposaient de remonter à la surface. Ils entrèrent dans la cage de l'ascenseur. A l'étage 370, les câbles se rompirent subitement et les deux malheureux mineurs allèrent s'écraser à une profondeur de 100 mètres. Le sauvetage fut organisé aussitôt. Après quelques minutes de recherches, les deux victimes furent ramenées à la surface. Les cadavres ne formaient plus qu'un amas de chairs informes.

LES ACCAPAREURS. — On a saisi chez une boutiquière de la Longue rue des Sables, à Anvers, quarante-cinq pains rassemblés clandestinement par cette femme, qui espérait les vendre cher.

Ils ont été portés au bureau de police de la section et vendus au prix du jour, soit 53 centimes.

TERRIBLE ACCIDENT. — Le long de la route de Marche à Mignault, sur le territoire de cette dernière commune, se trouve la ferme de M. Sacré. Dimanche, l'aîné des fils, Camille, âgé de 28 ans, avant d'aller à la messe, voulut pomper de l'eau pour ravitailler les animaux. Il remarqua que la pompe ne donnait pas beaucoup, voulut s'enquérir du mal et se dirigea vers le puits, où l'on avait travaillé la veille. Une planche glissa et il fut précipité dans le puits, où il s'enlisa jusqu'au cou. Comme il venait de déjeuner, il fut frappé de congestion. Son frère Edmond, l'ayant vainement appelé, se mit à sa recherche et le trouva dans le puits, d'où il se hâta de le retirer. Tous les soins furent inutiles : la mort avait fait son œuvre.

VILLE D'ANVERS

Emprunt de 183,440 fr. (1887)

167e tirage. — 10 janvier 1917

S. 15123 n. 12, remboursable par	fr.	10,000
S. 60318 n. 7		1,000
S. 46161 n. 19		5 0
S. 1947 n. 5; s. 2187 n. 4		250

Les numéros suivants sont remboursables par 150 fr.

S.	N.	S.	N.	S.	N.
1947	21	52 0	9	10097	12
11369	10	11369	12	15123	8
15416	9	22555	17	36858	8
37026	18	37654	20	42031	17
42534	20	43897	20	44979	25
48431	4	51589	14	60348	5
66868	14	69311	22.		

A l'exception des numéros spécialement désignés ci-dessus, les séries suivantes sont remboursables par 110 francs :

434	1947	2187	3446	5010	5200	5219	5581
6487	7161	7667	7964	8892	8940	9603	9638
9816	10097	10107	11369	12716	12957	13443	13685
14772	14780	15123	15184	15416	15672	17966	18668
19501	19799	19877	20474	20674	21510	21803	22555
23172	23667	24358	25531	26287	26585	28088	28182
28271	28290	29840	31197	31241	31930	32337	33110
33528	34562	35004	35734	36858	37026	37213	37712
39664	40122	40476	40988	41663	41727	42031	42345
42534	43738	43897	44949	44979	45719	45883	46161
47990	48431	49085	49123	49811	51589	52372	53757
54220	54546	55410	56926	56959	57478	59273	60348
60396	60968	61486	61821	61985	62526	63357	64132
64904	64975	65215	65854	65028	66244	66868	68427
68623	68855	68919	69311	69903	70386	70683	71357
71751	72313						

Le remboursement des obligations sorties se fera à partir du 1er juillet 1917. Elles devront être présentées avec le coupon n° 30 attaché.

VILLE DE PARIS

Emprunt de 1876

160e tirage trimestriel. — 10 novembre 1916

N. 32132, remboursable par	fr.	100,000
N. 77758,		10,000
N. 205299,		5,000

Les numéros suivants sont remboursables par 1,000 francs :

15613 19371 25930 76952 93716 189931 190441 239449 254426 257329

LES TITRES FRAPPES D'OPPOSITION

Ville de Gand 1896 : 27950 n. 4 3305 n. 12
19040 n. 25 7411 n. 4 21704 n. 18 12330 n. 25
12262 n. 1 20199 n. 17 8850 n. 7 10931 n. 12
9178 n. 22 20142 n. 22 1220 n. 18 12181 n. 10
23853 n. 19 27950 n. 5 14049 n. 23 2262 n. 18
402 n. 19 402 n. 21 16567 n. 15 21381 n. 15
6782 n. 15

Ville de Liége 1897 : 23354 n. 25 23334 n. 7
23335 n. 16 7735 n. 15 3690 n. 11 3690 n. 10
21934 n. 4 15223 n. 21 24923 n. 17 26583 n. 7
17192 n. 24 33332 n. 12 16862 n. 3 20832 n. 5
20832 n. 6 24195 n. 4 6127 n. 16 5642 n. 23
9399 n. 22 88 n. 23 3904 n. 16 28277 n. 8
28277 n. 9 26836 n. 10 2525 n. 6 32832 n. 4
33534 n. 10 29435 n. 25 33534 n. 6 21706 n. 18
24246 n. 24 28114 n. 5 27809 n. 5

Ville de Liége 1905 : 2132 n. 25 7089 n. 4
6264 n. 2 2616 n. 7

Ville d'Anvers 1887 : 30954 n. 12 22408 n. 13
34266 n. 4 33088 n. 20

Ville d'Anvers 1903 : 31077 n. 6 25057 n. 18
29805 n. 17 25372 n. 22 19936 n. 7 22159 n. 20
28281 n. 22 29026 n. 23 29105 n. 19 29105 n. 20
29333 n. 23 29333 n. 24 32767 n. 12 32767 n. 16

Ville de Bruxelles 1902 : 16563 n. 18 23511 n. 23
9514 n. 22 10254 n. 7 9085 n. 6

Ville de Bruxelles 1905 : 137673 n. 18 108730 n. 11
31312 n. 2 31312 n. 3 31312 n. 4 12794 n. 12
48532 n. 11 109870 n. 16 31312 n. 1 150843 n. 2
65849 n. 16 3715 n. 19

Ville d'Ostende 1898 : 40 n. 1 1170 n. 5
2713 n. 19 2959 n. 1 2101 n. 5 6465 n. 10
2331 n. 6 3118 n. 5 7388 n. 2 8018 n. 5
3250 n. 15 2013 n. 2 2652 n. 25 7654 n. 21
8749 n. 4 6051 n. 12 3368 n. 15 5416 n. 2
2823 n. 11 1715 n. 19 1834 n. 2 9574 n. 6
9574 n. 7 9192 n. 3 6174 n. 25 7810 n. 12
3948 n. 5 2878 n. 6 2665 n. 5 3311 n. 7
4775 n. 2 4775 n. 3 9564 n. 12 9575 n. 1
803 n. 4 6702 n. 16 7832 n. 10 5845 n. 3
9409 n. 16 5324 n. 8 260 n. 23 7643 n. 24
1808 n. 8 3586 n. 7 7989 n. 25 7990 n. 1
7992 n. 12 4617 n. 9 3321 n. 18 593 n. 18
3954 n. 9 3948 n. 6

Commune de Schaerbeek 1897 : 2992 n. 11
4459 n. 1 6308 n. 25 4954 n. 20 6049 n. 23
5920 n. 4 7153 n. 8 5781 n. 14 5060 n. 1
8162 n. 9 8162 n. 10 2514 n. 11 7324 n. 3
2052 n. 18 5671 n. 13 1830 n. 20 4590 n. 19
8090 n. 11 2615 n. 18 6823 n. 12 6442 n. 19
7630 n. 9 2613 n. 19 187 n. 17 4261 n. 4
2692 n. 6 968 n. 8 4330 n. 10 2020 n. 10
6018 n. 14 6018 n. 15 6018 n. 16 6569 n. 8
7416 n. 11 7143 n. 20 7143 n. 18 7143 n. 19
5951 n. 25 2749 n. 20 5668 n. 18 2422 n. 1
4609 n. 22 6490 n. 12 2935 n. 12 1299 n. 14
4186 n. 19 7558 n. 17 625 n. 21 2443 n. 3
4030 n. 10 947 n. 14 8152 n. 18 6095 n. 2
3403 n. 7 797 n. 8 8476 n. 19

Br[illegible]-Maritime : [illegible] n. 4 3724 n. 9
1414[illegible] n. 6 8802 n. 11 [illegible] n. 8 3660 n. 8
3660 n. 1 3313 n. 18 [illegible] n. 24 2226 n. 17
222[illegible] n. 16 938 n. 6 [illegible] n. 1 2378 n. 11
2601 n. 18 3663 n. [illegible]

Houillères-Unies du Bassin de Charleroi : n. 792 et 794.

A[illegible]s-Grivegnée (actions de 500 francs) : n. 863 et 860.

Caisse des Propriétaires (actions de 500 fr.) : 76 série n. 9500, 77 série n. 3053, 77 série n. 3052, 77 série n. 3171.

Caisse Hypothécaire Anversoise (obligations de 200 fr.) : n. 136079 et 136078; (action de 100 francs) : n. 135905.

Congo Belge (obligations de 500 fr.) : n. 42218, 42210 et 42220.

Trois obligations Ville d'Anvers 1903 : s. 38196 n. 25, s. 38197 n. 21 et 22.

Trois obligations Villes d'Anvers 1887 : s. 14840 n. 11, s. 45466 n. 19, s. 62164 n. 7.

Trois obligations Ville de Bruxelles 1905 : s. 65330 n. 4, 5 et 6.

Quatre obligations Bruxelles-Maritime : s. 9570 n. 15, s. 10341 n. 25, s. 12824 n. 23, s. 14323 n. 21.

Deux obligations Ville de Gand 1896 : 1. 1768 n. 10 et 11.

Une obligation Bruxelles-Maritime : s. 14314 n. 19.

Un titre Rente Belge de 1,000 francs, 2e série n. 550926.

Une obligation Société Anonyme Union des Aciéries, n. 490, intérêt juillet, 4 ½ p.c., remboursable par 510 francs.

COMMUNE DE FRANIÈRE
Création d'une seconde place d'instituteur.
Adresser les demandes à M. le bourgmestre, au plus tard le 20 janvier 1917. 388

PERDU, jeudi, petit griffon bruxellois, répondant au nom de Rita. Rapp. contre réc., 98, rue St-Donat, St-Servais. 389

ON dem. garçon de 15 à 16 ans, 15, rue Rogier. 415

ON demande, chez M. A. Petitjean, ancien notaire à Eghezée, un domestique d'intérieur, d'âge mûr, muni de bonnes références. 390

M. NOËL, bourgmestre à Spy
demande un domestique de ferme, capable, avec beaux certificats. Bon gage. 386

COMMERÇANT, sérieux, dem. représentation ou dépôt quelconque. S'adr. B. R., Fosses. 396

Fille à tout faire, au courant du service, demande place. Adr. bur. jl. 376

Demoiselle, 18 ans, honorable, demande place pour apprendre commerce. Adr. bur. jl. 397

Jeune fille demande place d'ouvrage
Adr. bur. jl. 399

Jeune fille, 30 ans, bonne éduc., sacht diriger mais., ch. place gouvern. ou femme de ch. et pouvt s'occ. enfants. Chaussée de Fleurus, 11, à Gosselies. 133

Cuisinière dés. place de bne maison. Adr. bur. j. 336

Pressé. Serv. à tt fre, 20 à 25 a., aim. enf., demandée chez V. Roba, instit. cath., FARCIENNES. 369

ON demande bonne servante, logeant chez elle. Adr. bur. jl. 398

ON dem. forte fille, sachant traire. Adr. bur. jl. 385

ON demande TRES BONNE servante, sérieuse, 82, rue Emile Cuvelier. 353

ON demande jeune fille, de la campagne, chez M. Dumont, n° 2, rue Saint-Hilaire. 361

ON demande jeune fille de la campagne, pas moins de 25 ans, ayant déjà servi. Bonnes références exigées. S'adr. n° 7, rue Verte. 345

ON demande servante, sacht cuisine. Références exigées. Adr. bur. jl. 339

HUY Servante à tout faire, sachant très bien cuisine, est dem. n° 11, rue de la Motte. 311

ON dem., pr Bruxelles, serv.-cuis., pr., cour., sacht très b. cuis. et serv. table. Petit ménage. B. g. Exc. réf. ex. S'adr. 15, Bd Defontaine, Charleroi. 334

ASSURANCES-VIE
Très ancienne compagnie suisse demande pour la province de Namur un agent général, bien introduit chez les fermiers et industriels. Traitement, commissions, frais de voyage. S'adresser : 48, quai de la Dérivation, 48, Liége. 221

ON DEMANDE AGENTS
offrant des gar. sér. d'honorabilité et de capacité à la Caisse Patronale. Cie d'ass. accid.-vie, incendie et créd. hypoth., 57, rue de la Régence, 57, Bruxelles. 79

MESSAGERIES MIGEOT
Serv. rapide entre Bruxelles et la Basse Sambre
Auvelais, Tamines, Fosses, Fleurus, Moustier-s/S., Ham-s/S., Wanfercée, Lambusart, Farciennes, etc.
Bureaux et magasins { 49, rue Dartois, Bruxelles-Midi. 60-64, rue St-Roch, Auvelais. 11616

Terrassiers, Piocheurs, Poseurs et Manœuvres
sont demandés de suite pour Vielsalm. Salaire : 0.70 à 1 franc l'heure suivant capacités. Logement et nourriture : 2 francs par jour. Ce travail n'a aucun rapport avec les opérations de guerre. 416
S'adr. boulevard Cauchy, 24, Namur

A LOUER rez-de-chaussée garni, salon et chambre à coucher. Adr. bur. jl. 378

Chambre garnie à louer, 33, 1e Bas-de-la-Place. 47

JAMBES Bail à céder. Maison mod., 5 p. rez-de-chaussée, 5 à l'étage, 2 mans., grenier, 3 caves, jardinet et jardin 2 ares, électricité partout. S'adresser n° 20, rue Godefroid, Namur. 323

Belle maison à louer, à Gembloux
avec avant-cour et petit jardin, sise rue du Moulin. S'adr. au propriétaire, M. Auguste Bricoult. 41

A LOUER Jolie maison avec jardin, sise à Grand-Leez. S'adr. Jos. Duchêne, boucher, près de l'église, Grand-Leez. 313

ON désire louer de suite, à La Plante ou Wépion, maison avec dépendances, jardin et verger, 1 hectare environ. Ecrire G. B., bur. du jl. 379

ON cherche à louer petite maison avec jardin, à Jambes ou environs. Adr. bur. jl. 380

On cherche maison à louer, pour café
en ville. Adr. bur. jl. 124

On désire acheter d'occasion
Voiture d'enfant, en bon état. Adr. bur. jl. 413

ON demande bon Bordeaux, par 500 bout. minim., prix rendu Namur. Ecr. F. L. W., bur. jl. 433

Suis acheteur fortes parties allumettes soufrées et paraffinées. Fre offre D. F. C., Publicité Decerf, BRUXELLES. 12268

Je suis acheteur de beaux moutons
Moutonnerie T. MONET
3, rue du Collège, 3 (en face l'église St-Loup). 135

Union commerc., 11, r. Grétry, Brux (bur. 11 h. à 1 1/2 h.), vend. et ach. t. prod. alim. Prend. ag. dépôt de marq. sér. Capitaux dem. p. plus. aff. com. et ind. de tout repos. 11898

FORT PONEY A VENDRE
Autorisé. S'adr. Olivier, à Mariembourg. 134

Cheval cob, taille 1m50, à vendre
S'adr. L. Deventer, rue de Namur, Châtelet. 335

Tonneau, état neuf, roues ferrées à vendre. — Visible re du Collège, 5, Namur. 377

Voiture. Belle occasion : joli petit coupé (Snutsel), très léger, re du Collège, 6. Harnais d'occas. 414

A VENDRE
Beau meuble ancien, Piano, Phonographe, Lustre. Adr. bur. j. 387

BON FUMIER A VENDRE
rue de l'Arsenal, n° 6, Namur. 395

A vendre 225 mètres treillis pr poulailler. Ecrire Vanportal, garde à Franière. 382

A vendre belle truie pleine de 3 mois
chez Vve J. Arnould, route du Bambois, Fosses. 384

PONEY & CAMION A VENDRE
avec autorisation. Rue Patenier, 10, Salzinnes. 381

OCCASION. — A vendre : break couvert et tilbury à capote, très bon état. A. Leloup, Fosses. 222

Gruaux d'avoine en vente par kilo
Rue Charles Zoude, 47, à Salzinnes. 327

Machines parlantes Gramophone et Pathé, disque, aiguilles saphir. Margot, pl. St-Aubain, 12639

Quantité porcelets, extra, à vendre
Château de Longchamps. 208

SAVON mou en fûts de 12 1/2 kilos à 2 fr., 2 fr. 75 et 3 fr. 75 le kilo
Savons de toilette « TRIFLORIA », 36 fr. la douz.

ESSENCE SPECIALE (en petits flacons) pour Briquets et Bougeoirs

Articles Football, prix avantageux
GROS ET DETAIL 405

C. LEFEBVRE, CINEY

Bateaux-Mouches Huy-Jemeppe
Départs de Huy : 8 h., 11 h. 15, 3 h. 15.
Départs de Jemeppe : 8 h., 11 h. 15, 3 h. 30. 9

DISPONIBLE : viande fumée, filets d'Anvers, jambons, saucissons; fromages; miel du pays, miel artificiel; confitures; cubes pour bouillon; corinthes; boisson nationale Marie-José, remplace le café; amidon; savon, savon de toilette; vinaigre de pommes, etc. 403
6 — PLACE LILON — 6

SOMMES ACHETEURS
GRAINES DE LUPIN
Faire offres avec échantillons, quantité disponible et prix : initiales F. G. 28, Agence Havas, 8, place des Martyrs, 8, BRUXELLES. 404

UNE REVOLUTION
dans l'art de se teindre « Teinture Monseigneur »
Seuls dépositaires : 401
Th. BAUDOUIN et Fils, Namur
58 — rue de Fer — 58

Traitements spéciaux des rides et du teint.
Bain-Facial lumineux. Massage électrique.
Demandez : la sève sourcilière « Idéale », la crème anti-rides Jouvenciana, le lait-crème « Teint-Clair ».

Sachets et Papiers d'emballages
GROS ET DETAIL, à l'Imprimerie du *Journal du Commerce*, 23, re Grandgagnage, 23, Namur. 402

ELISABETH
la reine des Savons en poudre Belge
Maison Hollandaise 30, re St-Nicolas, 30 (coin rue du Tan). 400

Pour vos ARTICLES DE MÉNAGE
VISITEZ LES
Vastes magasins V. Marcq-Gérard
59, rue des Brasseurs, 59, NAMUR
Machines à laver de tous systèmes.
Fours portatifs véritables Picters.
Fours IDEAL à cuire un pain, de 14 fr. 50 à 24 fr.
Fours à sécher les légumes et les fruits, depuis 19 fr.
Emaux de différentes qualités. 8513

20 litres PETROLE SIMILI pr lampes d'écurie
HUILE pour turbines et machines.
GRAISSE pour chariots, vaseline, huiles pour peinture, céresos. Petites quantités. COMPTOIR COMMERCIAL, 35, re du Président, Namur. 11895

CULTIVATEURS :: FERMIERS
GRAND STOCK de coupe-racines en fonte et système « STORM ». Tarares, herses roulantes et en acier, pompes et robinets à purin. Gros tonneaux et tonneaux-brouettes en bois et en galvanisé.
VISITEZ LES MAGASINS
Félix STORM-DETILLEUX
Ave des Acacias, 99 et 101, JAMBES
Ateliers de constructions et réparations. 10577

Mon THIBAUT, Père, station Mettet
Sol fin, Savon blanc, Marseille; poudre Elisabeth, Blanco, Poivre, Cacao. 244

Si la péristaline **DEMINNE** était mieux connue, que de souffrances et de dépenses seraient épargnées. Elle est si habilement composée qu'elle rend normale la fonction de tous les organes et a un succès inouï dans toutes maladies internes. C'est un dépuratif puissant du sang qui lave à fond l'intestin. Elle a guéri des milliers de malades de l'estomac, reins, intestins, bronchite, asthme, inflammation, constipation rebelle. Si vous avez tout essayé, n'hésitez pas. Tout ménage doit posséder ce précieux produit. Fl., 5 fr. Ph. : Beaulieu, Charleroi; Falmagne, Namur; Lawalrée, Huy; Ferage, Dinant. 59

CAISSE D'ÉPARGNE
La BANQUE D'ESCOMPTE ET DE CHANGE, 20, rue Godefroid, 20, à Namur, informe les propriétaires de livrets de la CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT qu'elle se charge d'encaisser pour leur compte les sommes autorisées chaque mois. Les livrets doivent être déposés dans ses bureaux de Namur ou dans ses succursales. 360

Crédit aux ravitaillements et œuvres
Produits Alimentaires
7 — Avenue de Belgrade — 7

Modes. Ancienne Maison Noirfalise, successeur Mlle ADAM, 50, re de la Croix. Grand choix des toutes dernières nouveautés parisiennes. 8

SAVONS en POUDRE
DEKAT — AMERICAN PUDDER — CORA
LA GUERRE — NAQUIN — SOLEIL
Centrale des Savons, 8, rue de Fer, 8, Namur. 9192

Banque d'Escompte et de Change
20, rue Godefroid, 20, NAMUR
SUCCURSALES : Auvelais, Ciney, Dinant, Eghezée, Huy, Tamines.
Achat de titres. Ordres de bourse. Emissions. Prêts sur titres et sur hypothèques. Placements. Paiement de coupons et titres remboursables. Achat de coupons non payables et non échus. Comptes Courants : 3 1/2 %. Dépôts à terme 5 %. 21

ARDOISES de Fumay, TUILES
flamandes, petites flamandes, communes et modèles à crochets. Emile Delhaye, à YVOIR. 273

MOSA Savon poudre, reconnu le meilleur. Grand stock. — Avenue de Belgrade, 7. 2

REPARATIONS de CHAUSSURES
Depuis le 10 janvier, les ateliers de la « RENOVATION » sont transférés au n° 88 de la rue Notre-Dame. Réparations le moins cher, le plus rapide et les plus soignées de la ville. Chaussures sr mesure. 322

Allumettes en gros
BARAS-ROUSSEAU, HUY

Bureau de Publicité Michel Citroen
21, boulevard d'Herbatte, NAMUR
Annonces dans l'AMI DE L'ORDRE et dans tous les journaux, sans augmentation de prix. Traductions.

Maladies des reins, vessie, peau, toux, asthme
Rhumatisme, Névralgies, Goutte
DIABETE, ALBUMINURIE
Mal. des organes spéciaux de la femme
Constipation, anémie, hémorroïdes
Maladies urinaires de toute nature, pr les deux sexes et à tout âge.
Guér. compl. et rapide par extraits de plantes. Docteur Damman, 76, rue du Trône, Bruxelles. — Consult. de 10 h. à 1 heure. Trait. surtout par corresp. Pr cela, envoyer descript. détaill. de la mal. Rép. grat. 284

NÉGOCIANTS Avant d'acheter vos produits alimentaires, rendez-vous compte des stocks sérieux et des plus rares à des prix défiant toute concurrence. (GROS & DEMI-GROS)
7 — Avenue de Belgrade — 7

Aug. HOSLET
professeur de musique, de solfège, d'instruments à clavier et à vent, d'accordéon avec basse au pied.
21, rue M. Malevez, St-Servais

BACHES pour chevaux et camions; d'occasion et en location.
SACS neufs, d'occasion et en location. CERCLES EN BOIS pour charrettes. — Comptoir Agricole, rue du Président, 35, Namur. 11896

AUNAGES, nouveautés pour Dames
FOURRURES :: CHALES :: BONNETERIE
N'oubliez pas cette adresse : AU COIN DE RUE
2, rue de Fer, et 94, rue Emile Cuvelier, à NAMUR
Maison de confiance 11040

CAFÉ 80 % d'économie
Remplacez-le par la Boisson Nationale
MARIE-JOSÉ
Contient une bonne partie de café première qualité
— S'emploie sans chicorée —
R. GAILLY, 84, rue Van Artevelde, 82 BRUXELLES 12163
On demande dépôsit. dans chaque localité

Le Docteur Léon BAUDHUIN
CABINET DE CONSULTATION
Diplômé de l'Ecole dentaire française de Paris
Tous les jours, excepté le dimanche, pour tout ce qui concerne l'art dentaire.
33, rue Rogier, 33, NAMUR

Avant de faire votre choix en
Fourrures
nous vous engageons à visiter les
GALERIES MARIE-JOSE
70 — RUE DE LAEKEN (3 minutes Bourse) — Bruxelles
Maison Belge vendant au prix le plus avantageux des marchandises de premier choix qu'elle garantit sur facture. 9238

Madame de KISCH-DESIRANT
CHIRURGIEN-DENTISTE 250
86, rue d'Enhaive, 86, Jambes Namur
est à consulter le samedi, de 10 h. à 6 h. Réparations le jour même. Se rend à domicile sur demande.

Savons mou brun. . 2.75 le kilo; mou crème . 3.25 le kilo; mou gras . . 3.45 le kilo
Partie ancien savon, prix modérés. COMPTOIR HOLLANDAIS, 35, re du Président, Namur. 11894

Chronomètre Postal, garanti 20 ans, 30 fr. comptant, 35 fr. crédit. Prix spéciaux pour revendeurs. L. Margot, place Saint-Aubain, Namur. 4661

MALADIES du NEZ de la GORGE et des OREILLES
Docteur G. LEDOUX
assistant à l'Université de Liége, oto-rhino-laryngologiste des Hospices civils de Huy
Consultations : à Namur, tous les samedis, place Léopold, n° 1, de 9 h. à 12 h. et de 2 h. à 4 1/2 h. — A Huy, tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 5 h.; le dimanche, de 8 h. à 10 h., rue du Tribunal, n° 35. 264

Grand choix de Boîtes emballages
pour expédition. — (GROS ET DETAIL)
Cartonnages F. WEROTTE-JORIS
28, rue Fumal, 28, NAMUR 11678

AVIS
La Savonnerie A. REMY-DUTOY, 9,
rue Lucien Namêche, à Namur, informe ses clients qu'elle a en ce moment UNE PETITE QUANTITÉ de Savon mou pur. Prix avantageux.
La lessive faite avec ce savon EST PLUS ECONOMIQUE que n'importe quelle combinaison actuelle et offre surtout TOUTE GARANTIE POUR LA CONSERVATION DU LINGE. 305

Paiement de coupons belges, étrangers, et de tous titres remboursables
P. GRAVEZ, agent de change, 29, rue Godefroid, 29, Namur. Maison fondée en 1884. Achat et vente de titres. 11677

Réparation de Chaussures
SEMELLES ET TALONS EN CUIR

	20 à 25	26 à 29	30 à 34	35 à 40	41 à 46
1er choix	3.50	5.00	7.00	9.00	12.00
2e choix	2.00	3.00	5.00	7.00	9.00

On accepte les bons des différentes œuvres.
A la Rénovation, 67, rue N.-D., NAMUR. 7505

Argentina ne contient ni chicorée, ni malt. Donne le goût du café à s'y méprendre. Eviter contrefaçons. GROS : 7-9, re de la Croix. 11801

MALADIES DE LA PEAU
du cuir chevelu et des voies urinaires
SYPHILIGRAPHIE
Docteur GUILLAUME WETS
Spécialiste diplômé à la Faculté de Paris
rue Blondeau, 11bis, NAMUR. Téléphone 751
près du Parc et de la chapelle du Rempart
CONSULTATIONS : tous les jours, de 9 à 3 h. 1/4 et de 7 à 9 h.; dimanche de 9 à 2 h. 6391

A titre de réclame, REPASSE-RASOIR KARESS remis à personne influente dans chaque localité. Ecrire L. Margot, place St-Aubain, Namur. 11805

Sulfate de Magnésie (Bitterzout)
Sulfate de Soude (Crist. Glauber)
DISPONIBLES
J.-G. DAMMAN SENIOR
84-90, Quai de Mariemont
BRUXELLES 6

Mon L. Dupuis-Joiret, re Lucien Namêche, 48, NAMUR
Soudure autogène - oxy - acétylénique de pièces métalliques de toute nature
Spécialité : remise en état de cylindres, cuirasses, etc., de moteurs et machines à vapeur.
Construction métallique. — Poêlerie 9813

Atelier d'orfèvrerie et ciselure
DINANDERIE ARTISTIQUE
Pièces sur commandes tous styles
C. SNYERS
10, rue du Séminaire, 10, NAMUR
Transformation en dinanderies de vieux chaudrons, bouilloires, etc. — Seule Maison pouvant livrer la véritable dinanderie. 11926

AFFECTIONS DE LA PEAU
Dartres — Eczémas — Croûtes de lait
Crevasses de mains
Guérison rapide par l'emploi du
BAUME DU Dr TCHARKOFF
Dépôt général : Pharmacie DIEUDONNE, rue de Fer, 133, NAMUR. — Prix : 1 fr. 50. — Franco contre 1 fr. 70 en timbres-poste. 10946

LES CACHETS ANTIMIGRAINE
DU Dr SMITH
guérissent en une 1/2 heure migraines, maux de tête, névralgies, influenza, etc. Ne renferment ni antipyrine ni aucun principe nuisible. Ne fatiguent pas l'estomac. Prix : 1 fr. 50. Dépôt : Pharmacie DIEUDONNE, 133, rue de Fer, NAMUR. 375

SABOTIERS
Vous trouverez chez G. HENRICOT, fabricant de couleurs et vernis, à Moustier-sur-Sambre :
Noir à cirer extra, sans poussière; brun et jaune à cirer; colle, fixelle, etc., à des prix avantageux. 11773

ALLUMETTES — paraffinées et soufrées — **500** caisses
A VENDRE. — PRIX AVANTAGEUX
Cristaux de soude. Poudre de savon
51, Boulevard Jamar, 51, BRUXELLES. 12269

L'ESTOMAC
Une seule boîte de POUDRES DE COCK suffit toujours pour bien guérir toutes les maladies de l'estomac, du foie et des intestins, pour rendre l'appétit et faire digérer.
2 fr. 50 la boîte
dans toutes les bonnes pharmacies. 11427

A saisir : 100 caisses Savon poudre
Express — Blanco — Edelwit
Partie Torchons et Couvertures
RUE DU PRESIDENT, 35, NAMUR. 11897

Vente de Sapins et de Chênes à Gimnée
Lundi 15 janvier 1917, à 1 heure de relevée, en la salle communale à Gimnée, vente de 2?4 pins sylvestres, 5 chênes et 28 divers, croissant lieu dit « Plantis de Romedenne », territoire de Gimnée. 412

Commune de Bioul
VENTE DE FUTAIE
Le lundi 12 février 1917, à 2 heures, en la salle communale de Bioul, vente de futaie croissant dans les bois communaux de Bioul.
Bioul, le 12 janvier 1917. 408
Le Secrétaire, J. EVRARD. *Le Bourgmestre,* A. STIERNON.

Etude de Me A. MOGENET, huissier à Walcourt.
Le mercredi 17 janvier 1917, à 10 heures, sur la place du Marché de et à Walcourt, Me Mogenet, huissier à Walcourt, vendra judiciairement deux moutons, lots de planches et treillis. 409

Ste Ame DES ATELIERS DE CONSTRUCTION DE JAMBES-NAMUR
(Anciens Etablissements Théophile Finet)
Messieurs les obligataires sont informés que le coupon n° 14 des obligations est payable à partir de ce jour par fr. 11.25 net d'impôt :
A Bruxelles : à la Société Générale de Belgique;
A Namur : à la Banque Générale Belge. 410

Directeur-Propre, Victor DELVAUX, Namur.